

Première évaluation intermédiaire des comptes 2011 de l'Etat

Des charges maîtrisées Un résultat dépendant de la part au bénéfice de la BNS

La première évaluation intermédiaire des comptes 2011 est marquée par la possible perte de la part au bénéfice de la BNS annoncée dès 2011 et qui péjorerait les comptes de quelques 37 millions de francs. Ainsi, le déficit du compte de fonctionnement budgété à 15,4 millions se détériore à 41,9 millions. Les charges sont bien maîtrisées et leur légère augmentation par rapport au budget (+1,1%) est liée à des opérations extraordinaires qui avaient été provisionnées au bouclage des comptes 2010. Les recettes fiscales sont conformes au budget qui anticipait déjà les effets positifs de la réforme de la fiscalité des personnes morales. Les investissements nets sont légèrement inférieurs au budget (80,3 au lieu de 83,5 millions). Certains projets ont pris du retard mais ont pu être compensés par l'accélération d'autres. La dégradation du résultat de fonctionnement et le prélèvement dans les provisions et réserves suite aux opérations extraordinaires susmentionnées augmentent l'insuffisance de financement. Compte tenu de l'effet BNS, les mécanismes du frein ne sont actuellement pas respectés. Le degré de couverture des revenus déterminants est de 2,3% et le degré d'autofinancement de 38,7%.

Revenus marqués par la perte du bénéfice de la BNS

Compte tenu de l'appréciation constante du franc suisse face à l'euro, il est possible que la BNS ne verse pas à la Confédération et aux cantons toute ou partie de la part aux bénéficiaires qui leur revient pour l'année 2011. L'Etat de Neuchâtel pourrait ainsi enregistrer un manque à gagner de 37 millions de francs.

Les autres revenus sont conformes au budget. Notamment les recettes fiscales sur personnes physiques et morales se montent à respectivement 716 et 134 millions. Le budget tenait déjà compte de l'effet positif de la réforme de la fiscalité accepté par le peuple le 19 juin 2011.

Charges globalement maîtrisées

Les charges sont maîtrisées et leur augmentation par rapport au budget (+1,1%) est liée à des opérations extraordinaires provisionnées en 2010 telles que le versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles des policiers (10,1 million), l'implantation du système informatique NOMAD (2,5 millions) et l'utilisation par l'Université des reports de soldes 2009 et 2010 (6,6 millions) compensés par des recettes supplémentaires.

Suivi étroit des investissements

Les investissements nets se montent à 80,3 millions au lieu de 83,5 millions inscrits au budget. La prévision initiale s'élevait à 68,8 millions mais des projets à hauteur de 11,5 millions ont pu être avancés ou accélérés par décision du Conseil d'Etat qui profite ainsi des compétences supplémentaires que lui a octroyées le Grand Conseil dans le décret sur le budget 2011. Le Conseil d'Etat accorde donc une attention particulière aux investissements afin de maximiser l'utilisation de l'enveloppe disponible en 2011.

Appréciation du Conseil d'Etat

L'aggravation du déficit du compte de fonctionnement ainsi que les prélèvements à certaines réserves et provisions augmente l'insuffisance de financement qui était budgétée à 58,7 millions et qui pourrait finalement s'établir autour de 116,8 millions sous réserve des opérations transitoires de fin d'année. Le recours à l'emprunt pourrait donc être plus important que prévu.

Le Conseil d'Etat n'entend toutefois pas dramatiser cette situation. La perte du bénéfice de la BNS explique pour l'essentiel la dégradation du résultat. C'est un élément sur lequel le Conseil d'Etat n'a pas d'emprise. Pour le reste, les charges restent bien maîtrisées. Par ailleurs, compte tenu du vote retardé, tous les effets positifs de la réforme de la fiscalité des personnes morales ne sont pas encore connus. Néanmoins, le Conseil d'Etat a demandé à tous les départements de mettre tout en œuvre pour limiter les charges durant le 2ème semestre. L'objectif reste le respect des limites du frein à l'endettement.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 26 août 2011